



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18**

OBJET :

**DÉCLARATIONS DE
BIENS SOUMIS AU
DROIT DE
PRÉEMPTION**

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 7 mai
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Vanessa DHENIN,
Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Cédric CARETTE,
Cécilia FONTENEAU, Julien KOSIR, Peggy LAURENT, Gwenola
MOURAUD, Quentin PAQUEREAU, Clémence PETITEAU,
Gwladys PROUST, Bérénice RICHARD, Sandra TIENNAULT,
Steven VAIDIE

EXCUSÉS : Matthieu DEROUET, Alexandre BARON, Bernard
SOURISSEAU

POUVOIRS :

M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M LUCAS F.
M BARON A. a donné pouvoir à M PAQUEREAU Q.

SECRETARE : Mme FONTENEAU C.

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 15 avril 2025 :

- C 981 9 bis rue de la Chapelle 811m2
Appartenant à Madame Christelle SOUCHET, demandée par Maître ACTAE à MONTFAUCON, parcelle située en zone Ub.

Déclaration reçue en mairie le 16 avril 2026:

- E 664 3 rue des Fontaines 203 m2
- E 682 3 rue des Fontaines 97 m2
- E 36 3 rue des Fontaines 215 m2
- E 35 3 rue des Fontaines 163 m2



Mairie de La Regrippière

Appartenant aux consorts CHEVAU, demandé par Maître PENARD à VALLET, parcelles situées en zone Ua

Déclaration reçue en mairie le 27 avril 2026:

- E 2682 23 rue de l'école 539 m2

Appartenant aux consorts GREGOIRE, demandée par Maître PENARD à VALLET, parcelle située en zone Ub.

Déclaration reçue en mairie le 4 mai 2026:

- E 934 3 Chemin du Moulin Blanc 348 m2

- E 935 3 Chemin du Moulin Blanc 295 m2

- E 938 3 Chemin du Moulin Blanc 242 m2

- E 1490 3 Chemin du Moulin Blanc 260 m2

- E 1492 3 Chemin du Moulin Blanc 213 m2

Appartenant à M GOISHON et Mme BRIDIER, demandé par Maître PENARD à VALLET, parcelles situées en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 5 mai 2026:

- E 2422 3 bis Chemin du Moulin Blanc 279 m2

- E 2424 3 bis Chemin du Moulin Blanc 185 m2

Appartenant à M DUCHENE et Mme LOZOUET, demandé par l'office Notarial du Vignoble à LE PALLET, parcelles situées en zone Ub

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 13 MAI 2026

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 15 MAI 2026

Pour extrait conforme au Registre

Fait aux jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Pascal EVIN

11, Place de l'Eglise - 44330 La Regrippière - Tél. 02 40 83 63 14
contact@mairie-laregrippiere.fr

